

PUBLICATION IMMÉDIATE

UN ENGAGEMENT FORMEL POUR SOUTENIR LES PERSONNES SOUFFRANT DE TROUBLES DE SANTÉ MENTALE

Sherbrooke, le 7 mai 2020 – Les personnes de l'Estrie souffrant de troubles de santé mentale peuvent désormais compter sur un engagement supplémentaire du CIUSSS de l'Estrie – CHUS à leur égard. Pour marquer la Semaine de la santé mentale, qui se tient du 4 au 10 mai, le président-directeur général de l'établissement, le Dr Stéphane Tremblay ainsi que le président du conseil d'administration, M. Jacques Fortier, ont signé une *Déclaration d'engagement envers le rétablissement, la lutte à la stigmatisation et à la discrimination associées aux problèmes de santé mentale*. Cet engagement est un geste significatif qui appuie le travail colossal des équipes en santé mentale qui vise à inclure, à normaliser et à respecter les personnes atteintes de maladies mentales dans la société et au sein du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

Les troubles de santé mentale au cœur des préoccupations

Si le confinement causé par la COVID-19 a permis de limiter la propagation du virus, la santé mentale de la population, pour sa part, s'en trouve certainement affectée. « Lorsque les difficultés deviennent trop grandes et qu'elles affectent différentes sphères de notre vie, il est normal d'aller chercher de l'aide », souligne M. André Forest, psychologue et membre du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, qui s'implique depuis près de quarante ans dans le soutien aux personnes atteintes de maladies mentales et à leurs proches. M. Forest accueille favorablement les démarches d'inclusion de l'établissement orientées vers le rétablissement de chaque personne et sa capacité d'agir sur sa vie.

M^{me} Stéphanie Lemoine, directrice des programmes santé mentale et dépendance, ainsi que le Dr Jean-François Trudel, chef du Département de psychiatrie et cogestionnaire médical, indiquent que « les soins aux personnes atteintes de troubles de santé mentale sont la mission première du Département de psychiatrie et de la Direction des programmes santé mentale et dépendance (DPSMD). Nous tentons d'offrir nos soins et nos services avec respect et d'impliquer les usagers dans ce que nous faisons pour et avec eux. Nous pouvons faire encore plus dans la lutte à la stigmatisation. Chacun d'entre nous a un rôle important à jouer dans l'inclusion de ces personnes ».

En signant cette déclaration, l'établissement s'engage à mener différentes actions pour lutter contre la stigmatisation des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale. À titre d'exemples, de la formation a déjà été offerte, des stratégies de contacts sont organisées et des boîtes à outils seront disponibles pour mieux soutenir les intervenants et les gestionnaires dans leur prestation de soins et de services.

Du soutien en nos murs et avec la collaboration de nos partenaires

Les personnes qui vivent des difficultés peuvent avoir un soutien psychologique de différentes façons :

- Obtenir une aide psychosociale en communiquant avec leur médecin de famille ou leur CLSC. Pour les coordonnées, visitez le santeestrie.qc.ca.
- Consulter l'une des nombreuses ressources communautaires en santé mentale du territoire estrien. Ces organismes sont listés sur le [site Web](#) du *Regroupement des ressources communautaires en santé mentale de l'Estrie*.

Pour renseignements et entrevues :

Valérie Demers, conseillère en communication

CIUSSS de l'Estrie – CHUS

819 346-1110, poste 22861 | Cellulaire : 819 349-7854

valerie.demers.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca

Disponibilités pour une entrevue : M. André Forest, psychologue et membre du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, expertise en santé mentale

- Jeudi, de 10 h à 17 h, et vendredi, de 7 h à 12 h